

Cfdt:

BNP PARIBAS

cfdt.nationale@bnpparibas.com

Mai 2023



« TÉLÉ-STAGE »

Demande portée par la CFDT BNPP :
Les conditions de télétravail pour les stagiaires sont désormais définies par l'accord Groupe de Télétravail.

Demande portée par la CFDT lors des premières négociations de l'accord sur le télétravail en 2021, la Direction a mis en place le « télé-stage ». Une façon de rendre plus attractif le parcours de formation chez BNP Paribas.

TÉLÉ-STAGE

Comment ça marche ?

POUR QUI ?

Tous stagiaires effectuant un stage de plus de 5 mois

La mise en place est basée sur le volontariat et doit être validée par le tuteur et l'école

OÙ TÉLÉTRAVAILLER ?

Dans la résidence principale du stagiaire ou autre lieu privé temporaire (en France)

Le lieu choisi devra être suffisamment près du site d'accueil habituel
(accessible sur une demi-journée)

Le lieu devra disposer d'un accès internet haut débit et être couvert par une assurance habitation sur les journées de « télé-stage »

QUELLES FORMULES ?

Télé-stage Occasionnel

2 jours par mois effectués à domicile

Télé-stage Régulier

1 jour par semaine effectué à domicile

INDEMNISATIONS

Frais Professionnel

2,6 € par jour de télétravail effectué

Indemnisation Frais de Repas

Forfait mensuel correspondant à la part employeur du titre-restaurant (majorée des charges sociales)



**POUR BÉNÉFICIER DU « TELE-STAGE »,
FORMULEZ VOTRE DEMANDE AUPRÈS
DE VOTRE TUTEUR.**

